

Direction Proximité et Prévention
Service Prévention et Médiation

Aux membres du CLSPDR

Référence :

CLSPDR050924/BN/TR/SF

Affaire suivie par : Béatrice NOËL

Responsable de service

Tél. 02 51 47 49 64

La Roche-sur-Yon, le 4 novembre 2024

Objet : Compte rendu de la séance plénière
du CLSPDR du 05 septembre 2024

Présent(e)s :

M. BOUARD (Maire de La Roche-sur-Yon), M. GAVORY (Préfet de la Vendée), M. CHARLOTTIN (Sous-Préfet – Directeur de cabinet – Préfecture), Mme HUET (Procureur de la République – Tribunal Judiciaire), Mme RAMBAUD-BOSSARD (Conseillère Départementale du canton de la Roche Sud – Conseil Départemental), M. VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale), Mme VIGNOLA (Commandant de police – Police Nationale), M. QUENAULT (Adjoint à la Mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche et vie des quartiers – Ville), Mme GOSSELIN (Adjointe à la Mairie annexe de la Vallée Verte, numérique, politique de la Ville et conseils citoyens – Ville), Mme RAYNAUD (Adjointe à l'économie sociale et solidaire, emploi et insertion – Ville), Mme MONTALETANG (Adjointe aux solidarités, CCAS et CIAS – Ville), M. DURAND (Adjoint à la Mairie annexe de la Garenne, voirie, propreté et circulation – Ville), Mme MARTIN (Adjointe à la sécurité, tranquillité publique, réglementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil – Ville), Mme JOSSIER (Conseillère municipale déléguée à l'Egalité Femme Homme et lutte contre les discriminations – Ville), M. LEMÉE LEBEAU (Directeur Adjoint du SPIP 85), Mme SAVEAU (Référénte Territoriale du TIG – SPIP 85), Mme JAGIELA (Directrice STEMO – PJJ44/85), Mme LE BARAZER (Directrice des unités éducatives d'hébergement collectif UEHC – PJJ 44/85), Mme SAUVETRE (Conseillère technique de service social, responsable départementale en faveur des élèves – DSDEN 85), Mme PERAUDEAU (Référénte du territoire centre – Conseil Départemental), Mme GÉRON (Référénte territoire l'action sociale sud Vendée – Conseil Départemental), M. FLYE (Responsable de service Centre addictologie France addiction La Métairie – OPPELIA Vendée), Mme LIMOUSIN (Présidente AMAQY), M. SAUSSAYE (Directeur – Vendée Habitat), Mme BILLET BOTTEX (Responsable d'Agence Pays Yonnais – Vendée Habitat), Mme GARANDEAU (Référénte tranquillité – Vendée Habitat), Mme BIDAULT (Directrice de la clientèle et proximité - Vendée Habitat), Mme LEFEBVRE D'ARGENCÉ (Directrice – GRAINE D'ID), Mme MERCERON (Mission Locale du Pays Yonnais), M. HÉLARD (Directeur – Association Vista), Mme GUIGNARD (Directrice du pôle précarité – Association Vista), M. BAUTHAMY (Président – Association France Victime 85), M. BAUBINEAU (Responsable de la gestion immobilière SA HLM – Vendée logement esh), Mme ARNAUD-ROY (SA HLM – Vendée logement esh), Mme MERCIER (Administratrice – SOS Femmes Vendée), Mme RAMPILLON-MIGNON (Vice-présidente – Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des familles CIDFF), Mme BOUYDRON (Déléguée Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité – Préfecture de la Vendée), M. SCHAUB (Conseiller sécurité de la Directrice Académique), M. DURAND C (Directeur de cabinet du Maire – Ville), M. VARENNES (Directeur Relations Citoyens – Ville), Mme CHARRIER (Directrice Action Sociale – Ville), Mme NOEL (Responsable service prévention et médiation – Ville), M. MENARD (Responsable Police Municipale – Ville), Mme MANDRAFFINO (Assistante Sociale au commissariat – Direction Action Sociale – Ville), M. THOMAS-GUILLOTEAU (Directeur Sports et Jeunesse – Ville), Mme AUDIGANE (Chargée de mission jeunesse – Ville), Mme ALIEINIKOV (Adulte relais – Unité d'Information Juridique – Ville), M. CHAILLOT (Educateur de prévention – Ville), M. RAIMBAUD (Coordinateur du CLSPDR – Ville).

Excusé(e)s :

M. LEBOEUF (Président du Conseil départemental), M. SIX (Chargée de mission justice de proximité – Tribunal Judiciaire), Mme AUBIN-SICARD (1^{ère} adjointe chargée de la transition écologique et environnement – Ville), M. ALLAIN (Adjoint au sport – Ville), Mme RATIER (Adjointe à la Mairie annexe de St André d'Ornay, la jeunesse et

l'engagement – Ville), M. BESSEAU (Adjoint au Centre-Ville, Pont Morineau et éducation – Ville), M. GUILLET (Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers en lien avec le sport et équipements sportifs – Ville), M. BROCHARD (Conseiller municipal délégué à la jeunesse et vie étudiante – Ville), Mme COVEMAEKER (Directrice Générale des services – Ville), Mme DALAIS (Directrice générale adjointe pôle services à la population – Ville), Mme DAUVÉ (Directrice Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée SPIP), Mme MOUGLI (Directrice Territoriale – PJJ 44/85), M. MEILLEREUX (Chef d'unité opérationnelle des pays de la Loire – Sûreté ferroviaire zone sûreté ouest), M. BONNET (Directeur général – ORYON), Mme GUILMINEAU (Directrice Maison Départementale des Adolescents MDA), M. TROUSSICOT (AREAMS), Mme CHIFFOLEAU (Centre addictologie France addiction la Métairie – OPPELIA Vendée), M. GALVEZ (Directeur Impulsion), Mme CHABOT (Directrice générale – AMAQY), M. GRÉAUD (Directeur des projets de territoire Pyramides/Jean Yole – AMAQY), Mme BARRIENTOS Directrice maison de quartier Liberté – AMAQY), Mme MARTIN (Directrice Mission Locale du Pays Yonnais), M. CHAIGNE (Responsable – Association Vista), M. MARTINEAU (Directeur – SA HLM – Vendée Logement esh), Mme LINARD (Directrice – CIDFF), Mme CRÉANCE (Présidente – SOS Femmes Vendée), Mme MASSOT (SOS Femmes Vendée), Mme CHIRON (Responsable service emploi insertion – Ville).

Propos introductifs de Monsieur Le Maire de la Roche-sur-Yon, Monsieur Le Préfet de Vendée et Madame Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de la Roche-sur-Yon :

Monsieur Le Maire

Remerciements de M. Le Maire pour la présence de tous les intervenants à cette instance plénière du CLSPDR afin d'évoquer les problématiques de délinquance et d'insécurité.

Monsieur Le Préfet

Remerciements de Monsieur le Préfet pour la mobilisation de tous les services qui luttent contre toutes les formes de délinquance. Si La Roche-sur-Yon et son Agglomération sont plutôt calme par rapport à ce qu'il se passe en France, la montée du trafic de stupéfiants sur la ville doit interpeller. Concernant les violences faites aux femmes, le nombre est en augmentation et l'Etat salue les actions menées en partenariat.

Madame Le Procureur de la République

Remerciements de Madame le Procureur de la République car la prévention de la délinquance demeure un enjeu majeur et les actions de tous les partenaires qui travaillent sur le terrain permettent d'agir au maximum en amont d'un éventuel passage à l'acte.

I. Axe N°1 - La préservation de la tranquillité publique et données chiffrées/analyses de la Police Nationale et Municipale

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil) : Dans le cadre de ce premier axe du Schéma local de tranquillité publique, il est proposé de repartir des éléments ressortis lors des deux comités techniques, mis en place dans le cadre de la nouvelle gouvernance ; à savoir sur les différents troubles remontés par les acteurs et constatés par les forces de l'ordre.

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation) : Présentation des troubles majoritaires ressortis, le 1^{er} en lien avec un public vulnérable, le 2^{ème} en lien avec des troubles de voisinage et le 3^{ème} lié aux regroupements de certains jeunes ou moins jeunes sur les quartiers de la Ville. Choix a été fait cette année de pouvoir donner la parole aux différents acteurs qui accueillent et accompagnent ces publics et de mettre en avant les actions, au travers de données chiffrées et d'analyses.

a) Troubles en lien avec un public vulnérable : Constats et actions

Madame GUIGNARD (Directrice du pôle précarité – Association VISTA)

Au pôle Veille Sociale de VISTA, l'accueil principal des personnes sans domicile fixe est effectué soit dans des locaux VISTA, soit lors des maraudes (Samu Social) et ce notamment au travers d'accueil de jour, de permanences, de domiciliation et d'hébergement d'urgence.

Il est constaté une augmentation de l'activité des services VISTA tous les ans : l'accueil de jour en 2022 : 72 personnes, en 2023 : 79 personnes, en 2024 des pics de 100 à 110 personnes par jour. Lors des maraudes du Samu social en 2022 : 646 personnes et en 2023 : 720 personnes.

Constat depuis plusieurs années d'une montée des phénomènes de violence et d'agressivité des personnes sans domicile, entre usagers ainsi qu'envers les professionnels de l'association.

Sur l'augmentation du nombre de personnes à la rue et les raisons qui amènent aux phénomènes de violence, elle est liée à des vulnérabilités importantes : des personnes avec des troubles psychiatriques en rupture de soins, en précarité financière (des personnes âgées, en 2023 : 3 femmes de + de 80 ans à la rue) et à un manque de place d'hébergement (dispositif saturé). Des personnes deviennent agressives car elles sont frustrées de ne pas avoir de place au 115. Ces frustrations sont occasionnées également par la prise de toxiques importantes et parfois sans raison.

Face à ces agressions à l'égard des personnels, l'association Vista a mis en place un plan d'actions en interne et en externe :

- Formation des professionnels,
- Analyse de la pratique,
- Sonnette d'alarme dans tous les bureaux,
- Séances individuelles avec un psychologue lors de violences,
- Agents de sécurité sur site quand problème identifié,
- Partenariat avec l'EMPP, la médiation sociale,
- Contacts réguliers avec les polices municipales et nationales.

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation) : Dans le cadre du comité technique sur la préservation de la tranquillité publique, la Ville propose des formations au risque agression aux personnels d'accueils notamment des bailleurs sociaux et des maisons de quartier par rapport à ces phénomènes d'agression auprès des personnels.

Monsieur FLYE (Responsable de service – OPPELIA)

OPPELIA : Association nationale qui travaille autour des consommations de produits stupéfiants.

Une antenne à la Roche-sur-Yon, avec plusieurs dispositifs : un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie : maison de santé dédiée aux addictions / un CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des utilisateurs de drogues / une équipe mobile : qui fait du « aller vers » les publics les plus vulnérables / un Centre de soins médicaux et de réadaptation en addictologie : hospitalisation complète, de semaine et de jour.

Il est constaté une augmentation des demandes de prises en charge : une file active de 958 personnes en 2023 pour 1350 personnes en septembre 2024, liée avec la problématique de confinement qui n'arrive qu'aujourd'hui.

Un passage d'une consommative festive à une période appelée lune de miel correspondant au moment de la découverte du produit pour se rendre compte ensuite d'une consommation problématique.

Sur la Roche, prépondérance de l'alcool (50% de la file active), suivi par le cannabis. Les opiacés arrivent après, dont le prix est en baisse, les rendant plus accessible et arrivée récente du crack sur la Ville.

Une mise en place d'actions de prévention par le pôle prévention du CSAPA auprès du public jeune (dans les établissements scolaires, à l'aide sociale à l'enfance...).

Il y a un constat d'une certaine difficulté à ce que les jeunes viennent à Oppelia, même si aujourd'hui 1 personne sur 6 a moins de 25 ans dans la file active. Les jeunes sont considérés comme prioritaires à Oppelia et un travail est possible avec des thérapeutes familiaux.

Concernant le public vulnérable, l'équipe mobile a développé l'aller vers les personnes les plus éloignées du soin et propose une prise en charge les rapprochant des offres de soins classiques : visites à domicile, lien avec le CAARUD et autre partenaire comme Vista par exemple pour trouver des démarches à la fois administratives et aussi médicales.

Le CAARUD effectue de nombreuses maraudes, avec Vista, pour aller vers les publics les plus vulnérables (SDF) dans un objectif de réductions des risques, en avançant au rythme des personnes et en leur permettant, quand elles ont des objectifs posés, d'aller soit vers l'abstinence soit vers une consommation moins négative pour elles et pour leur entourage.

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Monsieur VANÇON évoque un retard durant les derniers mois sur le traitement des plaintes en ligne lié à des raisons RH, qui est en cours de résolution.

Il note la mise en place d'un dispositif dédié pour les dépôts de plaintes des professionnels visant à faciliter les démarches, Monsieur VANÇON évoque le fait de pouvoir le contacter ou Madame VIGNOLA si une structure rencontre des difficultés concernant le dépôt de plainte d'un professionnel.

Monsieur MÉNARD (Responsable de la Police Municipale)

Monsieur MÉNARD présente le nombre d'interventions en lien avec la tranquillité publique : en 2022 : 2200, en 2023 : 3200 et en 2024 : 2204.

Constat d'une consommation d'alcool importante sur la voie publique souvent en lien avec des problèmes psychologiques : de 15 IPM (ivresse publique et manifeste) en 2022 à 28 en 2023 principalement sur le centre-ville (Halles et place de la Vendée) et 30 verbalisations en 2022 et 60 en 2023.

b) Traitement des troubles de voisinage et perspectives

Madame MANDRAFFINO (Permanence sociale du commissariat)

Dans le cadre de ses missions, il est effectué une lecture quotidienne des mains courantes et des interventions de la police suite à un appel du 17 : en 2023, 573 relevant de la sphère sociale et 182 mains courantes liées à des problèmes de voisinage.

Il est également effectué un transfert des mains courantes sur les troubles de voisinage à l'unité médiation sociale pour traitement et sensibilisation sur des situations de personnes vulnérables, isolées et sur le public marginal.

Monsieur RAIMBAUD (Coordinateur du CLSPDR)

Après transmission de la main courante à l'unité de médiation sociale, cette dernière interpelle le plaignant pour approfondir la situation et proposer une rencontre avec le voisin (médiation conventionnelle entre les 2 parties) et saisine de l'unité de médiation sociale par appel direct des usagers.

En 2023 : 300 situations suivies par la médiation sociale.

Une réunion mensuelle est organisée entre Vendée Habitat et la médiation sociale pour évoquer les problématiques de voisinage.

Il y a également la mise en place d'actions de prévention des conflits dans les quartiers pour venir plus en amont de la gestion de ces conflits en leur apportant des outils de communication aux habitants.

Monsieur MENARD (Responsable de la Police Municipale)

Création en mai 2023 d'une unité de proximité et de cadre de vie (2 agents) au sein de la police municipale concernant les problématiques de voisinage liées majoritairement au stationnement, aux poubelles, tailles de haies, animaux : 252 dossiers traités en 2023. Orientation vers l'unité médiation sociale lorsque le conflit ne peut pas être réglé par le volet réglementaire.

c) Troubles liés aux regroupements sur les quartiers

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation)

Constat d'un rajeunissement de la composition des groupes qui se rassemblent sur l'espace public ou au sein du parc résidentiel, pouvant également être dans le trafic ou s'en rapprocher.

D'où la mise en place par les éducateurs de prévention d'actions auprès des plus jeunes, en repérage du décrochage scolaire, avec l'éducation nationale et dès les classes de CM2 afin que les éducateurs de prévention soient identifiés par ces élèves avant leur entrée au collège.

Madame LIMOUSIN (Présidente de l'AMAQY)

Elle constate d'une dégradation du climat social dans les quartiers. Dégradation exprimée également par les habitants lors des actions mises en place par les maisons de quartiers et sur la nécessité de plus de transversalité et de coordination des actions entre les différents acteurs, en dépit des dispositifs qui existent.

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Il est rappelé la mise en place des comités techniques dans le cadre de la nouvelle gouvernance du CLSPDR, qui visent à coordonner les informations et actions entre partenaires et la vigilance à avoir à ne pas multiplier les instances.

Madame LIMOUSIN (Présidente de l'AMAQY)

Evocation du projet de création d'un local sur le quartier de la Garenne pour une permanence à destination de l'ensemble des habitants /commerçants, permanence qui associerait à la fois les institutions et les associations de solidarité pour aider les personnes vulnérables et être présent pour les jeunes.

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Rappelle la présence active des professionnels de la Ville, éducateurs de prévention et médiateurs sociaux sur le terrain.

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Sentiment de dégradation de certains quartiers, ou de mal être de la population liée principalement à des regroupements de jeunes qui viennent troubler l'ordre public et la tranquillité résidentielle. Le phénomène de trafic de stupéfiants est un vrai point d'attention et de priorité.

Il est constaté de nombreux appels via police secours sur l'impasse Courbet : présence quasi quotidienne de la police nationale sur ce secteur (plus de 124 passages au cours des derniers mois) avec d'autres lieux comme le Boulevard d'Angleterre, la Vigne aux roses et Jean Yole.

Création d'une brigade de stupéfiants, qui travaillera exclusivement sur ce sujet à partir de la mi-septembre 2024. Poursuite des interventions régulières de la police, BAC sur les différents points de deals et regroupements et également des opérations place nette.

Importance de travailler ensemble et de ne pas oublier le travail de prévention afin d'éviter que les jeunes soient embrigadés dans ces trafics.

Phénomène de rodéos sur Jean-Yole, Pyramides, et la Garenne, sur lequel la police a beaucoup travaillé cet été : saisie de 5 deux roues.

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation)

Poursuite du travail partenarial avec la reconduction d'une convention en matière de tranquillité publique et résidentielle entre les services de l'Etat (police nationale, Préfecture et parquet du TJ de la Roche-sur-Yon), Vendée Habitat et la Ville.

Madame HUET (Procureur de la République)

La consommation de stupéfiants augmente sur La Roche-sur-Yon et en général sur l'ensemble du territoire Vendéen, avec une démocratisation de la vente et de l'acquisition de produits. Le travail dans le cadre du trafic de stupéfiants est un travail de fond. L'opération place nette a conduit à des gardes à vue avec des déferrements et des condamnations significatives, notamment avec des interdictions de paraître sur le territoire de La Roche-sur-Yon.

Constat d'une évolution avec une ubérisation du trafic de stupéfiants.

Importance de l'articulation des professionnels de terrain (médiateurs, animateurs, éducateurs...) pour travailler sur ces questions de prévention avec des jeunes qui ont de l'attachement à l'école et de leur rappeler que même s'il est alléchant de gagner 50 à 100€, il y a des situations qui entraînent des enlèvements, des séquestrations même à La Roche-sur-Yon.

II. Axe N°2 - La prévention de la délinquance des mineurs et données chiffrées/analyses de la Police Nationale

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Après une définition de la prévention de la délinquance, présentation de plusieurs actions et réponses mises en œuvre par les acteurs de terrain pour prévenir les conduites à risques et la récidive.

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation)

La prévention primaire est nécessaire. Il y a aussi la prévention secondaire et notamment la prévention de la récidive à prendre en considération avec la mise en avant de l'ensemble des dispositifs et réponses graduées pour traiter les phénomènes d'incivilités jusqu'à la délinquance.

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Sur l'évolution de la délinquance des mineurs sur les 4 dernières années :

Les chiffres sur les stupéfiants, les mineurs étaient 31 en 2020, 18 en 2021, 32 en 2022 et 16 en 2023. Constat d'une baisse, pour 2024, on est plutôt sur la même tendance.

Sur les violences volontaires, 55 en 2020, 48 en 2021, 36 en 2022 et 26 en 2023, une baisse régulière est constatée.

Même constat à la baisse pour les vols : 45 en 2020, 40 en 2021, 31 en 2022 et 27 en 2023.

Bien que les mineurs soient vus sur l'espace public, les mineurs ne représentent pas l'essentiel du public interpellé et mis en cause dans des affaires judiciaires.

a) Mise en place des chantiers éducatifs

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation)

La municipalité a fait le choix de mettre en avant des dispositifs nouveaux notamment les chantiers éducatifs expérimentés et mis en place en novembre 2023. Ce dispositif porté par la Ville en collaboration avec Vendée Habitat, Graine d'ID, la Mission Locale et Oppelia, consiste à mobiliser 5 jeunes sortis du système scolaire et sans activité professionnelle. Ces jeunes réalisent des travaux de rénovation pendant une semaine, encadrés par les éducateurs de prévention de la Ville et un animateur technique de Graine D'ID, travaux pour lesquels ils sont rémunérés.

L'objectif en amont, pendant et après est de travailler l'insertion professionnelle de ces jeunes, maintenir le lien et la confiance avec les éducateurs pour pouvoir poursuivre leur accompagnement social et/ ou professionnel. Pour précision, la Mission Locale contribue à l'avant, pendant et à l'après du chantier ainsi qu'Oppelia qui est présent pour un temps d'échanges pour sensibiliser les jeunes sur les consommations.

Madame BILLET BOTTEX (Responsable d'Agence Pays Yonnais - VENDEE HABITAT)

Elle est intéressée par la démarche pour garder un lien avec certaines familles et certains jeunes qui sont vus sur les extérieurs et qui peuvent être dans des faits d'incivilités (vandalisme). Importance de rappeler que les quartiers demeurent un lieu de travail pour tous les personnels de terrain de Vendée Habitat. Important de valoriser le travail fait, en montrant les parties communes en bon état qui contribue au bien vivre ensemble. La rencontre avec le gardien sur la semaine de chantier permet de montrer aux jeunes son travail du quotidien. Volonté de poursuivre la démarche et cela est attendu sur les autres quartiers.

Madame LEFEBVRE D'ARGENCÉ (Directrice GRAINE D'ID)

Graine d'ID est une association de plus de 30 ans sur le territoire de La Roche-sur-Yon. Elle dispose d'un pôle insertion par l'activité économique avec un chantier d'insertion et un pôle d'insertion sociale avec des actions qui sont à destination des habitants et du mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires de la Ville. Graine d'ID a été convaincue du projet des chantiers avec l'objectif de tranquillité publique : changer l'image de certains jeunes des quartiers et que le quartier change d'avis sur les jeunes.

Prise en compte des jeunes comme des salariés puisqu'ils sont en CDD. Il s'agit de futurs citoyens qui vont agir dans leur quartier et participer à la rénovation d'un bâtiment, de portes et de murs. Cette rénovation va bénéficier à l'ensemble des habitants du quartier. Mise en place de 3 chantiers, Graine d'ID est satisfaite de la manière dont les chantiers se déroulent dans une logique de parcours vers le droit commun, de lien entre les éducateurs et l'animateur technique de l'association. Sur l'ensemble des jeunes ayant participé, Graine d'ID en a embauché 2, dans le cadre de contrats FAJE pilotés par le département de la Vendée. Il s'agit d'un travail d'individualisation et de sur-mesure.

Monsieur BOUARD (Maire de la Roche-sur-Yon)

Souhaite féliciter les uns et les autres pour cette opération, qui a pu voir des jeunes, lorsqu'il a discuté avec eux, impliqués et qui avaient une réaction différente de celle qu'ils peuvent avoir autrement au quotidien.

b) Bilan du rappel à l'ordre et des mesures de responsabilisation

Madame NOEL (Responsable du service prévention et médiation)

Dans le cadre du protocole de rappel à l'ordre signé avec la Juridiction en avril 2023 qu'a pour objectif d'apporter un premier niveau de réponse pour des faits d'incivilité, il a été décidé de faire prendre conscience à la personne reçue de la gravité des faits et de prévenir la commission de nouveaux. La personne (majeure ou mineure avec ses représentants légaux) est reçue par Monsieur Le Maire ou son représentant (Madame MARTIN), le responsable de la police municipale et la responsable du service de prévention et médiation.

Outre le retour sur les faits, le rappel à l'ordre permet, en présence du mineur et de ses représentants légaux de vérifier si la situation nécessite une aide sur le champ éducatif ou le besoin d'un accompagnement sur le champ scolaire, des loisirs et du soutien à la parentalité (les éducateurs de prévention peuvent alors intervenir ou faire relai).

Depuis avril 2023, il y a eu 9 propositions de rappel à l'ordre au parquet, 8 ont été validées. 8 mineurs ont été reçus, âgés de 11 à 17 ans, tous Yonnais. Sur les 8, 7 étaient scolarisés et 1 suivi par la Mission Locale. Pour la moitié des faits, il s'agissait de dégradations (tags), de conduite d'un vélo ou d'un scooter non adaptée et de faits

d'incivilités dans les bus. Pas de défection aux convocations, les jeunes et leurs parents ont toujours été présents avec un discours et un comportement plutôt soutenant.

Pas de retour négatif depuis leur passage au sein de la mairie. Pour 2024, 12 rappels à l'ordre ont été mis en place.

Madame HUET (Procureur de la République)

Intérêt de ces mesures, en amont d'entrée judiciaire, permettant de ramener, les mineurs face à leurs responsabilités et de soutenir la présence des parents. Pour précision, pour le rappel à l'ordre non validé par le parquet, il s'agissait d'une situation nécessitant une procédure judiciaire.

Il est à noter une belle concertation entre la mairie et les services du parquet, pas d'actes de réitération à la connaissance de Madame Le Procureur de la République pour les mineurs reçus dans le cadre du rappel à l'ordre, ce qui montre que le dispositif fonctionne.

Monsieur RAIMBAUD (Coordinateur du CLSPDR)

En 2023, 19 personnes âgées entre 17 et 22 ans ont été reçues dans le cadre de mesures de responsabilisation au sein de la collectivité, dans 3 services différents (l'animation urbaine, la propreté urbaine et la médiation sociale).

c) Actions de prévention de la récidive PJJ et SPIP (Travail d'Intérêt Général)

Madame JAGIELA (Directrice STEMO PJJ)

Il est constaté une augmentation de 30% des mandats judiciaires confiés sur les 3 dernières années avec 402 mineurs suivis sur le territoire de la Vendée. Une diminution du nombre de mineurs suivi sur la Roche-sur-Yon : 15 contre 20 habituellement avec une moyenne d'âge de 16 ans, pour des faits de vols, vols avec violence, infractions sur les stupés et dégradations. Certains mineurs cumulent les actes.

Constat qu'auparavant le trafic était ciblé (commerces installés, organisation familiale et de quartier...) aujourd'hui, les mineurs sont embauchés par des majeurs qui ne sont pas d'ici et se trouvent embarqués dans un système qu'ils ne maîtrisent plus.

La PJJ souhaite travailler en inter-institutions afin de prévenir et de protéger l'implication des mineurs dans le trafic, sur les risques encourus.

Pour les TIG, la PJJ s'est saisie de placements Travail Non Rémunéré au Centre technique municipal et se réjouit de cette collaboration.

Madame LE BARAZER (Directrice EPE, PJJ)

Il est constaté une activité constante au foyer avec 12 accompagnements. L'été s'est bien déroulé. Même constat de livraison de stupéfiants au foyer (Ubershit). Il se pose la question de comment agir face à ces situations ? 50% des jeunes placés en foyer sont suivis par des juges d'instruction pour des faits très graves (trafic de stupéfiants, d'armes voir suivi par le GIR de Rennes).

Mise en avant de la problématique du logement pour des jeunes qui relèvent de l'ASE85 et qui ne trouvent pas de solution de sorties de la PJJ (délai trop longs).

Madame SAVEAU (Référénte territoriale TIG, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 85)

2023 : 17 personnes placées sur le territoire Yonnais, représentant 843 heures de TIG ou TNR, avec 4 personnes orientées sur la ville.

Depuis mars 2024, renforcement du travail SPIP/PJJ et Ville avec la mise en place d'une coordination du TIG au sein du service prévention et médiation par une centralisation des demandes du SPIP et de la PJJ auprès des différents services de la Ville habilités.

III. Axe N°3 – La lutte contre les violences intrafamiliales et données chiffrées/analyses de la Police Nationale et de la Permanence sociale

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

A côté d'éléments chiffrés, il sera présenté les différents dispositifs mis en place pour favoriser la connaissance, l'interconnaissance et la coordination des différents acteurs tant sur le champ de la prévention des violences intrafamiliales que sur l'accompagnement des auteurs et victimes de telles violences.

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Sujet prioritaire pour la police nationale avec un renforcement des effectifs à partir de juillet 2024.

Concernant les chiffres : 199 dossiers en 2020, 209 en 2021, 173 pour 2023, et hausse des chiffres en 2024 qui s'explique par une parole qui se libère. Constat que les violences intrafamiliales sont souvent liées à une problématique d'alcool de la part des auteurs et aussi des victimes.

Madame MANDRAFFINO (Permanence sociale du commissariat)

En 2023, 573 mains courantes, 281 sollicitations pour la sphère familiale dont 214 liées aux violences intrafamiliales (physiques, psychologiques, sexuelles, verbales, harcèlement...).

Prise de contact systématique avec les victimes. Sur l'activité de la permanence sociale du commissariat, 298 entretiens en 2023, 79% des situations rencontrées concernent la sphère familiale, 54% concernent des questions intrafamiliales, 13 informations préoccupantes transmises dans le cadre de l'enfance en danger, toujours en augmentation.

Mise en avant du travail partenarial dans le cadre de la veille sociale, rédaction d'informations préoccupantes et d'orientation vers des signalements de majeurs vulnérables, de mises à l'abri, d'appuis auprès des bailleurs sociaux, d'orientations vers des avocats, Centres Médico Psychologiques et liens avec les partenaires (AREAMS, mandataires judiciaires, Service social Départemental, Education nationale, CHD, CHS, etc.).

a) Présentation du référentiel des acteurs et dispositifs de la Vendée

Madame BOUYDRON (Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, Préfecture)

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une politique publique prioritaire de l'Etat à 2 niveaux : La lutte contre la prostitution et celle contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales.

Il apparaît nécessaire de renforcer l'action sur plusieurs axes :

- La mise à l'abri, dorénavant maillée sur le territoire Vendéen pour maintenir l'accès à l'emploi et la scolarité des enfants dans leur lieu de vie et le développement de mise à l'abri d'urgence sur d'autres villes du département.

Création de 18 places supplémentaires, aujourd'hui 59 places d'hébergement d'urgence avec une mobilisation de tous les acteurs pour la création de ces nouvelles places (Luçon, Challans, les Herbiers).

Un effort budgétaire a été constaté pour les permanences SOS femmes Vendée et CIDFF pour les accueils en ruralité.

Réalisation du référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée afin d'accompagner les professionnels dans les réponses à apporter.

- Sur la prostitution : depuis 2 ans action forte financée par l'Etat en lien avec Vista visant à accompagner les victimes (parcours de sortie) et former les professionnels (plus de 600 professionnels formés).

Création d'une cellule d'appui à la prévention des phénomènes prostitutionnels, à destination des professionnels pour les soutenir dans la prise en charge des victimes, donner des références /ressources et renforcer le réseau partenarial.

Le diagnostic sur les prostitutionnels réalisés sur l'échelle du département sera prochainement consultable.

Engagement de l'Etat depuis 2021 concernant la prostitution des mineurs (plan national) et appel projet spécifique pour 2024 envers les collectivités. L'appel à projets déposé a été retenu et obtiendra 600 000 € de financements sur 3 ans.

Financement également d'une action de sensibilisation à destination de 100 jeunes sur les champs des violences sexistes et sexuelles organisée par la Ville.

b) Constats et actions du Conseil Départemental

Madame GERON (Référente de Territoire d'Action Sociale Sud Vendée, Missions départementales : violences intrafamiliales - prostitution des mineurs)

Les violences intrafamiliales constituent une préoccupation prioritaire du département sur le champ de la protection de l'enfance car ayant des répercussions dans l'entrée de la vie d'adulte. D'où la semaine consacrée à cette thématique en novembre 2023 et reconduite du 25 au 29 novembre 2024.

Il est observé une augmentation du nombre de fiches VIF référencées par les forces de l'ordre et qui arrivent dans les mains des travailleurs sociaux pour une prise de contact direct afin de pouvoir identifier les difficultés et d'assurer un accompagnement : 700 fiches reçues en 2023. Constat que les problématiques d'addiction viennent accroître les passages à l'acte.

Tous les jeunes mineurs qui rentrent dans des phénomènes de prostitution ont majoritairement (à plus de 80%) été victimes de traumatismes ou de violences dans l'enfance. Bien que le nombre de jeunes mineurs étant dans la prostitution soit difficilement quantifiable, il est croissant.

Ces jeunes, qui ont pu être en prostitution autonome via des réseaux sociaux, sont très vite happés dans des réseaux de proxénètes et ils vont navigués dans toute la France d'où l'importance de les identifier très vite afin d'enrayer cet hameçonnage dans les réseaux.

La réponse positive de l'appel à projet national va permettre de proposer une meilleure prise en charge, un meilleur repérage et des modules de sensibilisation pour poursuivre l'accompagnement des jeunes en situation de prostitution.

c) Présentation de la création du Pôle Violences Intrafamiliales (VIF)

Madame HUET (Procureur de la République)

Création du pôle VIF au sein des juridictions, à la suite d'un décret, visant à désigner au sein de la juridiction des magistrats, acteurs formés sur cette thématique.

L'objectif du pôle VIF est de mettre en place un travail de partage d'informations entre le juge au civil et celui du pénal et de traiter de manière décroisée des situations familiales complexes.

Mise en place d'un certain nombre d'actions et pérennisation d'autres :

- Evaluations personnalisées de victimes réalisées par l'association France Victimes,
- Augmentation des ordonnances de protection au bénéfice de femmes et d'enfants, exposés aux violences conjugales : 21 saisines en septembre 2024 contre 12 en 2021 et 28 pour 2022,
- Actuellement 24 téléphones graves dangers déployés avec l'association France Victimes,
- 14 bracelets anti-rapprochements (BAR) mis en œuvre sur le département,
- Mise en place d'un comité de pilotage mensuel avec l'organisation de conférence,
- Développement des outils de communication : affiches, violentomètre, acteurs ressources, notices synthétiques sur les enjeux d'interdiction de contact au profit des victimes et information sur les mesures que les victimes peuvent utiliser si elles sont rapprochées par leur ex conjoint(e),
- Formation des acteurs du pôle sur les concepts criminologiques permettant d'avancer dans les techniques d'investigation et de favoriser la caractérisation des violences psychologiques ou le harcèlement par exemple,
- Sanctuarisation de créneaux d'audience spécifiques afin d'éviter que les dossiers soient noyés dans la masse du contentieux et de proposer un accompagnement par France victimes pour favoriser le suivi des victimes,
- Priorité au déferrement quand l'infraction est caractérisée soit pour traduire l'auteur des violences immédiatement, soit pour lui délivrer une date de jugement (convocation) avec la mise en place de mesures coercitives : contrôle judiciaire ou détention provisoire lorsque les faits sont commis en état de récidive légale (interdiction de contact et de paraître au domicile de la victime),
- Perspectives de rapprocher les audiences pénales et civiles devant le juge aux affaires familiales pour un traitement global et immédiat de la situation.

d) Accompagnement par le SPIP des auteurs de VIF dans l'exécution de leur peine et de mesures de protection, notamment le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)

Monsieur LEMEE-LEBEAU (Directeur Adjoint du SPIP 85, en remplacement de Mme DAUVE)

Compétence départementale du SPIP Vendée constitué de 2 maisons d'arrêt, 2 antennes (La Roche et Les Sables d'Olonne) et d'une résidence administrative (Fontenay) ayant pour missions de contrôler, d'accompagner les personnes condamnées pénalement et de les amener à réfléchir sur leurs actes avec une orientation vers le soin et les dispositifs, de droit commun d'insertion.

Graduation des réponses : sursis probatoire et sursis probatoire renforcé, mesures permettant de suivre les personnes condamnées et rendre compte au magistrat du respect ou du non-respect des obligations.

14 Bracelets Anti-Rapprochements sur le département dont un sur La Roche-sur-Yon, l'auteur en BAR est géré par le SPIP ce qui évite un rapprochement de l'auteur vers la victime via une géolocalisation. Si le porteur du BAR rentre dans une zone de pré-alerte, un signal se déclenche et un téléopérateur de la plateforme prévient le porteur qu'il doit s'éloigner. Si l'auteur rentre dans la zone d'alerte, les forces de sécurité interviennent.

IV. Axe N°4 - La lutte contre l'insécurité routière et l'insécurité dans les transports et données chiffrées/analyses de la Police Nationale et Municipale

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Après des données chiffrées caractérisant l'insécurité routière Yonnaise seront partagées certaines des actions mises en œuvre au titre la prévention routière. Un point sera fait sur l'insécurité dans les transports en commun marquée sur la fin d'année 2023 par des faits d'incivilités et aux réponses apportées à ces phénomènes.

Monsieur CHARLOTTIN (Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la Préfecture de Vendée)

Pour 2023, 57 décès, à égalité avec la Loire Atlantique taux le plus élevé de la région et en augmentation, à contre-courant des tendances nationales. Pour la Roche-sur-Yon, 3 accidents mortels en 2023 (2 piétons et un véhicule léger) et 1 tué pour 2024.

Pour les accidents, maintien de la tendance 2023 : 30 accidents avec 29 blessés et 15 personnes hospitalisées, pour 2024 : 21 accidents avec 25 blessés donc une tendance plutôt à la hausse.

Les facteurs d'accidents rencontrés à La Roche-sur-Yon sont semblables à ceux que l'on retrouve sur le département : alcool, vitesse représentant 50% des causes d'accidents mortels.

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Confirmation des mauvais chiffres sur 2024, nécessité à distiller des messages au plus grand nombre par tous les moyens, la problématique de la sécurité routière étant un sujet qui touche tout le monde.

a) Présentation des actions de sensibilisation et de prévention

Monsieur MENARD (Responsable de la Police Municipale)

Pour 2023, participation sur 2 jours à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA), avec le passage de 203 jeunes.

Campagne de sensibilisation à l'éclairage avec les motards de la Police nationale : sur les 58 personnes contrôlées, 50 ont eu une remise en état et 8 verbalisations. Les verbalisations sont en hausse de 720 en 2023 contre 624 en 2022.

Pour les conduites en état d'ivresse, 4 en 2023 contre 8 pour 2024 (sur les horaires de 7h30 à 20h).

Monsieur CHARLOTTIN (Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la Préfecture de Vendée)

Quelques actions de prévention soutenues par la préfecture à un niveau départemental : avec des entreprises qui se mobilisent comme l'action des transporteurs Vendéens aux Flâneries, les conducteurs de bus urbain et Sovetours qui bénéficient d'une formation spécifique.

Volonté de viser différents publics, avec notamment l'utilisation du réseau Canopée dans le cadre d'un escape game (alcoolémie, téléphone au volant) dans plusieurs lycées (Nature, Etablières, Branly) et soutien à la prévention routière pour le village lumière et vision sur les sujets d'éclairage.

b) Actions liées aux faits d'incivilités dans les bus

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Des difficultés ont été rencontrées pendant les périodes de vacances scolaires et les samedis après-midi de fin d'année 2023 pour des quartiers de La Garenne, Jean-Yole vers les Flâneries. Ces faits ont été rapidement remontés (signalement d'incivilités répétées) et traitées avec le réseau Impuls'Yon, la police nationale et la police municipale. Des escortes de bus ont été mises en place avec des véhicules sérigraphiés ou banalisés ainsi que la présence humaine dans les bus. Il a été également demandé au réseau impuls'Yon d'utiliser sur les lignes les plus sensibles, les bus équipés de vidéoprotection, permettant de procéder à des identifications. Un certain nombre d'enquêtes ont été menées avec des interpellations.

Une opération de lutte contre les stupéfiants dans un bus de la société Aleop a porté ses fruits.

Monsieur MENARD (Responsable de la Police Municipale)

L'usage de la vidéoprotection est fait dans le cadre d'enquête préliminaire ou de flagrante.

Pour 2023, 56 réquisitions, dont 48 pour la police nationale, 4 pour la gendarmerie et 4 pour la ville, ayant amené à un taux de recherche positif de plus de 81%, contre 32 réquisitions en 2022.

Monsieur BOUARD (Maire de la Roche-sur-Yon)

Monsieur le Maire remercie chacun pour l'investissement de tous et les actions menées.

Il est mis en avant la place prise par le trafic de stupéfiant avec un nouveau circuit de distribution ayant des conséquences sur la santé et l'entourage des personnes consommatrices impliquées dans le trafic.

Globalement la population se sent en sécurité cependant quelques signes d'insécurité apparaissent avec un ressenti parfois plus important que dans la réalité des faits.

Le travail de collaboration avec la Préfecture pour l'installation de nombreuses caméras va se poursuivre via notamment le FIPDR.

Monsieur Le Maire exprime sa volonté de développer le nombre de policiers municipaux et de renforcer aussi à côté le pilier de la prévention (médiation sociale/prévention).

Des remerciements aux professionnels des associations qui font preuve de dévouement (bénévoles), d'abnégation et de courage.

Remerciements également à Madame Le Procureur de la République et Monsieur Le Préfet pour l'engagement qu'ils ont pour notre ville au quotidien.

Béatrice NOEL
Responsable du service
Prévention et Médiation



Tony RAIMBAUD
Coordinateur CLSPDR



